

à VOUS

de

JOUER !

#2

Penser la cour de ré-création



APPEL

à

CANDIDATURES

7 communes des Pyrénées-Atlantiques recrutent
des équipes pour être accompagnées dans la
transformation de leurs cours d'école
- concertation, conception, fabrication -

LA DÉMARCHE

Quatre enfants sur dix consacrent moins d'une demi-heure par jour à des activités en plein air, hors du temps scolaire (étude de l'Institut de Veille Sanitaire).

Etant donné que les écoliers passent en moyenne deux heures par jour en récréation, les cours d'école sont donc des lieux privilégiés pour accueillir ces activités de plein air. Il est donc important de les repenser pour encourager les enfants à explorer, jouer et s'épanouir dans un environnement plus naturel, plus vivant.

En tenant compte des usages adaptés aux besoins de tous les enfants, du confort estival et hivernal, de la gestion des eaux pluviales, de la place des vivants et des paysages, la transformation des cours d'école devient une nécessité.

La réinvention des cours d'école répond donc à des enjeux contemporains dont le C.A.U.E 64 se saisit à travers le dispositif "À vous de jouer !" #2. Après une phase de sensibilisation et de définition des besoins à travers des ateliers, 7 communes des Pyrénées-Atlantiques, accompagnées par le C.A.U.E 64, lancent cet appel à candidatures. Il ouvre la voie à des méthodes de projets innovantes et adaptées à un contexte en constante évolution, transformant ces espaces en véritables laboratoires d'expérimentation sociale, écologique et pédagogique.

Le dispositif "À vous de jouer !" #2 propose de tester la réalisation de projets sur-mesure et créatifs, économes et durables, conçus avec les utilisateurs et les gestionnaires. Il préconise des modalités et des solutions adaptées aux communes rurales et urbaines, se sont regroupées pour « faire club » dans cette aventure.

L'objectif de cet appel à candidature est de faire émerger des initiatives exemplaires et enthousiasmantes de transformation des cours d'école. Ainsi, en encourageant des projets innovants et locaux, les aménagements réalisés pourront inspirer d'autres collectivités.

Les 7 communes d'Andoins, Bosdarros, Buzy, Gomer, Mazerolles, Momas et Mont ont choisi de participer à cette édition #2, avec 7 cours d'école aux contextes et caractéristiques variés.

LES ENJEUX



Trouver des solutions généreuses
pour répondre aux besoins des enfants
dans leur diversité



LES BESOINS DE L'ENFANT

**APPRENTISSAGE
COGNITIF ET MOTEUR**

Curiosité, confiance, dextérité,
agilité, expérimentation,
recherche, exercice physique,
connaissance de la nature...

**BIEN-ÊTRE
(physique et mental)**

Confort, fraîcheur, intimité,
tranquillité, stimulation,
imaginaire, évasion,
libération des émotions...

VIVRE ENSEMBLE

Sociabilisation, partage mixte
des usages et des pratiques,
égalité des genres, coopération,
respect entre les individus,
gestion autonome des conflits...

LES BESOINS DE LA PLANÈTE

**RETOUR DE LA
BIODIVERSITÉ**

Ramener un écosystème vivant à
proximité des élèves, de l'école,
s'inscrire dans un corridor de
biodiversité...

**ANTICIPATION
DES INCERTITUDES
CLIMATIQUES**

Créer des îlots de fraîcheur,
tempérer le climat ressenti...

**PRÉSERVATION DES
SOLS ET GESTION
DES EAUX DE PLUIE**

Permettre l'infiltration des
eaux de pluie, gérer l'eau à la
parcelle, valoriser l'eau...

LES OBJECTIFS

"À vous de jouer !" #2 est une invitation à s'approprier une série d'ambitions et d'objectifs pour la transformation des cours d'école qui font l'objet de cet appel à candidatures. Il s'agit également de **« faire ensemble »**, c'est à dire d'impliquer les enseignants, les élèves, les parents, les agents des services communaux et les élus dans la conception et la réalisation de la cour d'école. Leur donner la possibilité d'exprimer leurs besoins, leurs idées et leurs préférences mais aussi de mettre la main à la pâte, à la terre.

Pour se doter d'une identité singulière, la cour d'école sera un support de création et d'expérimentation, pensée à **1m20, à hauteur d'enfant** tout en prenant en compte les attentes des adultes. Elle devra être :

Vivante et dynamique : la nature sera au cœur de la cour, gérée de manière écologique pour favoriser la biodiversité.

Ludique et éducative : permettant aux enseignants d'organiser des activités en plein air et d'utiliser la nature comme outil d'apprentissage.

Active et stimulante : encourageant une variété d'activités pour que le mouvement et la créativité se déploient librement.

Calme et inspirante : offrant également des espaces calmes propices à la réflexion, à la lecture et à d'autres activités créatives, seul ou en petits groupes.

Inclusive, pour tous, tout le temps : dans un souci d'inclusion et d'égalité entre les genres, la disposition des espaces sportifs pourra être repensée pour que chaque élève se sente pleinement intégré dans la cour.

Résiliente face au climat et animée par les vivants : la cour s'adaptera aux conditions climatiques changeantes et imprévisibles, en fournissant de l'ombre, en favorisant la perméabilité des sols et en étant plus accueillante avec les pluies. Ainsi, la cour d'école pourra héberger une biodiversité végétale et animale, pour participer à la restauration des continuités écologiques en éveillant les élèves au vivant et à leur environnement. Cela peut se faire en incluant des éléments tels que des jardins, des zones de plantations adaptées et des habitats pour la faune locale.

Sobre, locale et durable : la transformation de la cour donnera la priorité à l'utilisation des ressources présentes à proximité, durables et parfois de seconde main. Cela pourra contribuer à réduire les coûts à long terme, à concevoir des jeux inattendus et aussi permettre aux agents communaux de gérer, réparer, compléter ce site à l'avenir.

Créative, sensible et sécurisante : dans le respect du cadre réglementaire, les jeux et mobiliers seront fabriqués sur mesure. Ils favoriseront évolution et détournement, hybridation et réversibilité. Afin de proposer des espaces supports d'imaginaire et d'émerveillement, les usages et pratiques ne seront pas prédéfinis.

"À vous de jouer !" #2

Vous l'aurez compris, il s'agit de concevoir un projet global pour déployer une identité singulière pour chaque cour tout en respectant les besoins et la sécurité de tous. Sans figer les usages, pour une évolutivité et une inventivité permanentes.

LES RÈGLES DU JEU

L'intégralité de la démarche est portée par une équipe unique : à partir d'un diagnostic partagé avec les usagers, l'équipe pourra déployer toutes les compétences, « couteau suisse » pour mener à bien la démarche de conception, de fabrication, d'accompagnement à la réalisation des travaux et de transmission, en impliquant la maîtrise d'ouvrage et les usagers tout au long du projet.

Selon la méthode développée, il appartient au candidat de faire une proposition sur la répartition du budget entre enveloppe rémunération et enveloppe travaux. En effet, le calcul conventionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre (en pourcentage du coût des travaux) montre ses limites lorsqu'il s'agit d'ouvrir l'éventail des compétences tel qu'il est attendu ici : nécessité d'une implication significative en temps, en ressource, en astuce et rigueur avec un coût financier maîtrisé.



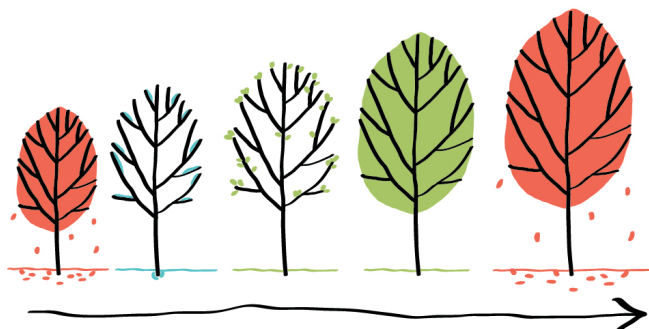
Une équipe unique concertation/ conception/fabrication



pédagogie le projet comme support

Le projet, tout au long de ses différentes phases, constitue un support pédagogique essentiel pour donner du sens aux désirs initiaux et aux apprentissages, ainsi que pour mieux appréhender l'évolution de la cour, notamment lors des étapes du chantier qui transforment le « chaos » en espace d'exploration. L'équipe met en place des outils pour stimuler le sens de l'observation des enfants, développer leur capacité à se projeter et à s'émerveiller. Ce processus offrira une opportunité unique de compréhension à travers une approche singulière et pluridisciplinaire, tout en dissipant les éventuelles craintes.

Le projet, y compris la phase de réalisation des travaux, est planifié selon un calendrier défini, s'étalant d'octobre à octobre correspondant au rythme de l'élève, de l'école. Cette temporalité spécifique permet à l'élève de suivre l'intégralité du processus et de s'y engager pleinement. Les étapes de chantier pourront s'envisager lors des vacances scolaires, faisant avancer la démarche par touches successives de fabrication.



une année d'octobre à octobre

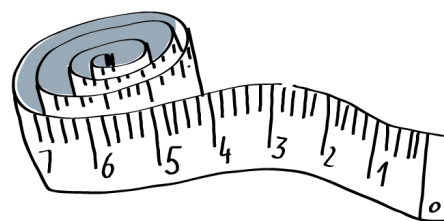


Il s'agit de faire ensemble et « faire maison » pour se stimuler et se surprendre. Les travaux seront réalisés au maximum en régie par les agents communaux, les élus, les parents... de façon à valoriser les savoir-faire et les ressources locales. Les futurs gestionnaires seront inclus dès la conception. En fonction de leurs compétences et des objectifs, les équipes retenues devront assurer le suivi des travaux et animer des chantiers participatifs.

La conception sur-mesure de ce dispositif repose sur la confiance en la sobriété et en l'adaptation au site, tout en garantissant le respect des différentes réglementations en vigueur.

Un bureau de contrôle associé sera impliqué pour former l'ensemble des partenaires. Chaque commune aura la possibilité de faire contrôler les installations, le cas échéant.

Ces synergies donneront naissance à des projets exemplaires, singuliers, susceptibles d'inspirer d'autres municipalités pour transformer, à leur tour, leurs propres cours d'école.



**exemplarité
sur-mesure dans les clous**



**50 000 € HT
études et travaux compris**

Le budget est fixé de manière identique à 50 000 euros HT pour chaque cour d'école. Il est important de noter que ce montant ne prétend pas être le budget idéal pour un réaménagement de cour d'école, mais plutôt une opportunité de réfléchir à ce qu'il est possible de réaliser avec cette somme dans le cadre de cette méthode « cousu main ». Le dispositif « À vous de jouer ! #2 » vise à susciter la création d'une diversité de projets illustrant des possibilités de fabrications décloisonnées et appuyées sur des compétences croisées.

Cela inclura une diversité d'interventions sur tout ou partie de la cour avec des transformations plus ou moins importantes selon les configurations.

7 COMMUNES

MONT

1136 habitants

Groupe scolaire p. 10

MAZEROLLES

1188 habitants

École primaire p. 14

MOMAS

612 habitants

École primaire p. 18

ANDOINS

724 habitants

École primaire p.22

GOMER

302 habitants

École primaire p.26

BOSDARROS

989 habitants

École primaire p. 30

BUZY

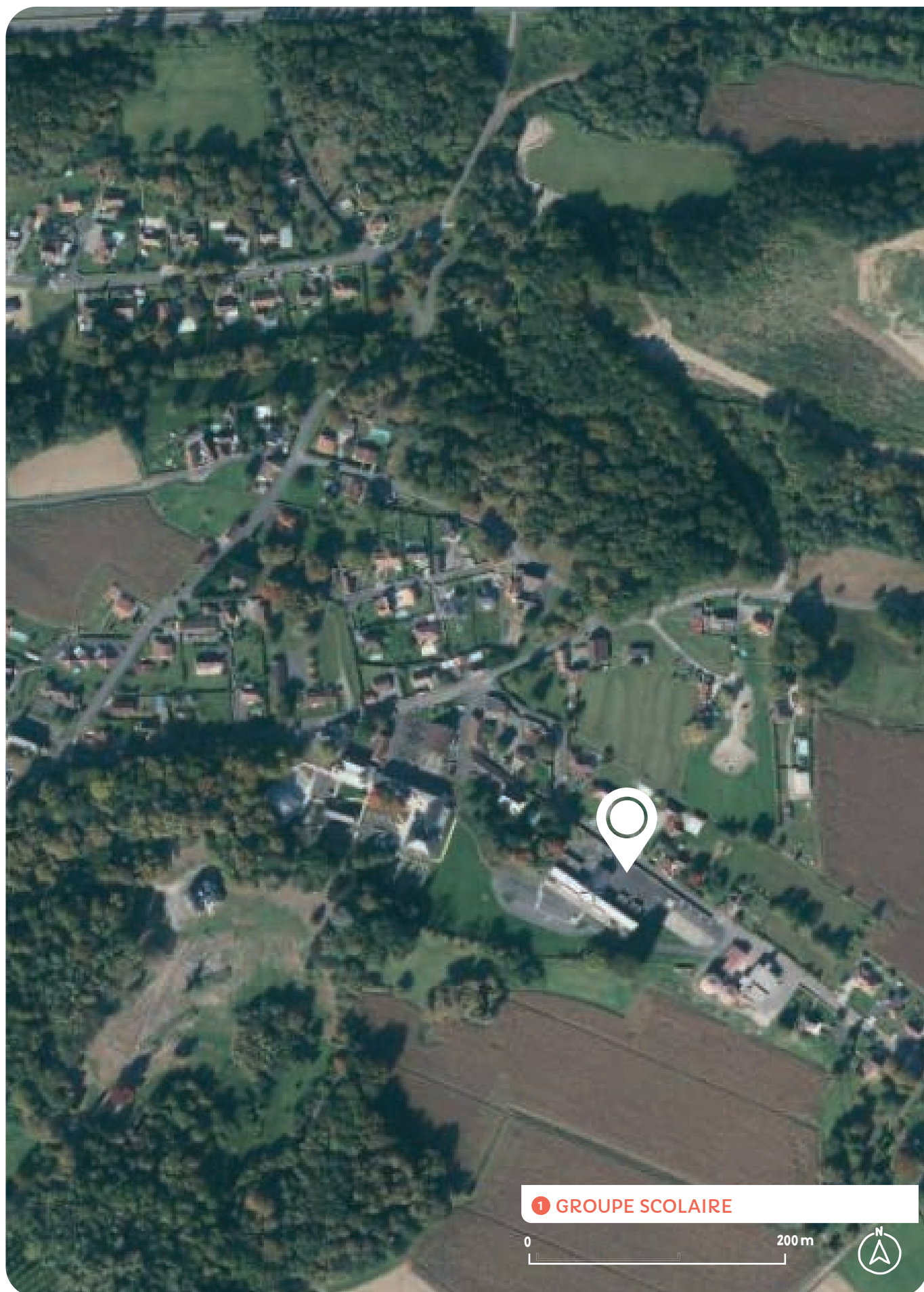
1011 habitants

École primaire p. 34





© Morel Delaigue paysagistes, Inventaire des Paysages en Pyrénées-Atlantiques.
Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques - préfecture des Pyrénées-Atlantiques – 2001





1

MONT GROUPE SCOLAIRE

18 RUE DE LA BIGNES, 64 300 MONT
109 ÉLÈVES • 5 CLASSES • COUR DE 4300 M² DONT 310 M² DE PRÉAU

IDENTITÉ DE LA COUR

Cette école, construite en 2008, s'implante au nord-ouest d'un ancien parc de domaine, dont il ne subsiste qu'un fragment de mur d'enceinte en galets.

Chaque salle de classe bénéficie d'une belle ouverture sur l'extérieur : vers le parc pour les classes orientées au sud, et sur la cour de récréation pour celles situées au nord, qui disposent également d'un accès direct à la cour.

La cour de récréation de l'école est un grand espace en enrobé, équipé d'un large préau qui sépare les aires de jeu des maternelles et des primaires. Entre les deux bâtiments du primaire, un jardin d'aromates et de vivaces permet aux enfants du périscolaire de s'initier au jardinage.

Les équipements de jeu sont limités : un terrain de basket, deux tables de ping-pong et quelques tracés au sol.

Pour faire face à la minéralité de la cour et aux fortes chaleurs estivales, deux préaux supplémentaires, en bâche bleue, ont été installés côté primaire.

Un petit espace enherbé marque la limite sud-est de la cour, ouvrant la vue sur des silos à maïs, des arbres du parc et, au loin, les cimes majestueuses des Pyrénées.

Dans cette partie visible du parc, un Zelkova, classé comme arbre remarquable du bourg, se distingue par sa frondaison singulière. Certainement qu'il sera un allié pour le changement de la cour à venir.



LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



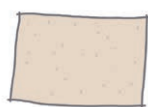
Imperméable

83%



Souple

4%



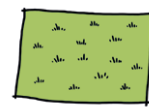
**Stabilisé
ou compacté**

%



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

%



Végétalisé

13%

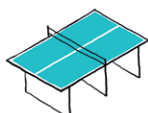
LE MOBILIER



12



0



2



tracés au
sol



4



2
mobiles



3

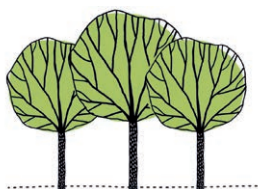


17

LA VÉGÉTATION



Dans la cour :
0 arbres



En limite de la cour :
3 arbres



Arbustes :
4 en haie taillée
0 en port libre



1 bac
de plantations

Potager : **OUI avec animation pédagogique**

Récupérateur d'eau : **OUI**

Caniveaux : **OUI**

Pente : **OUI**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



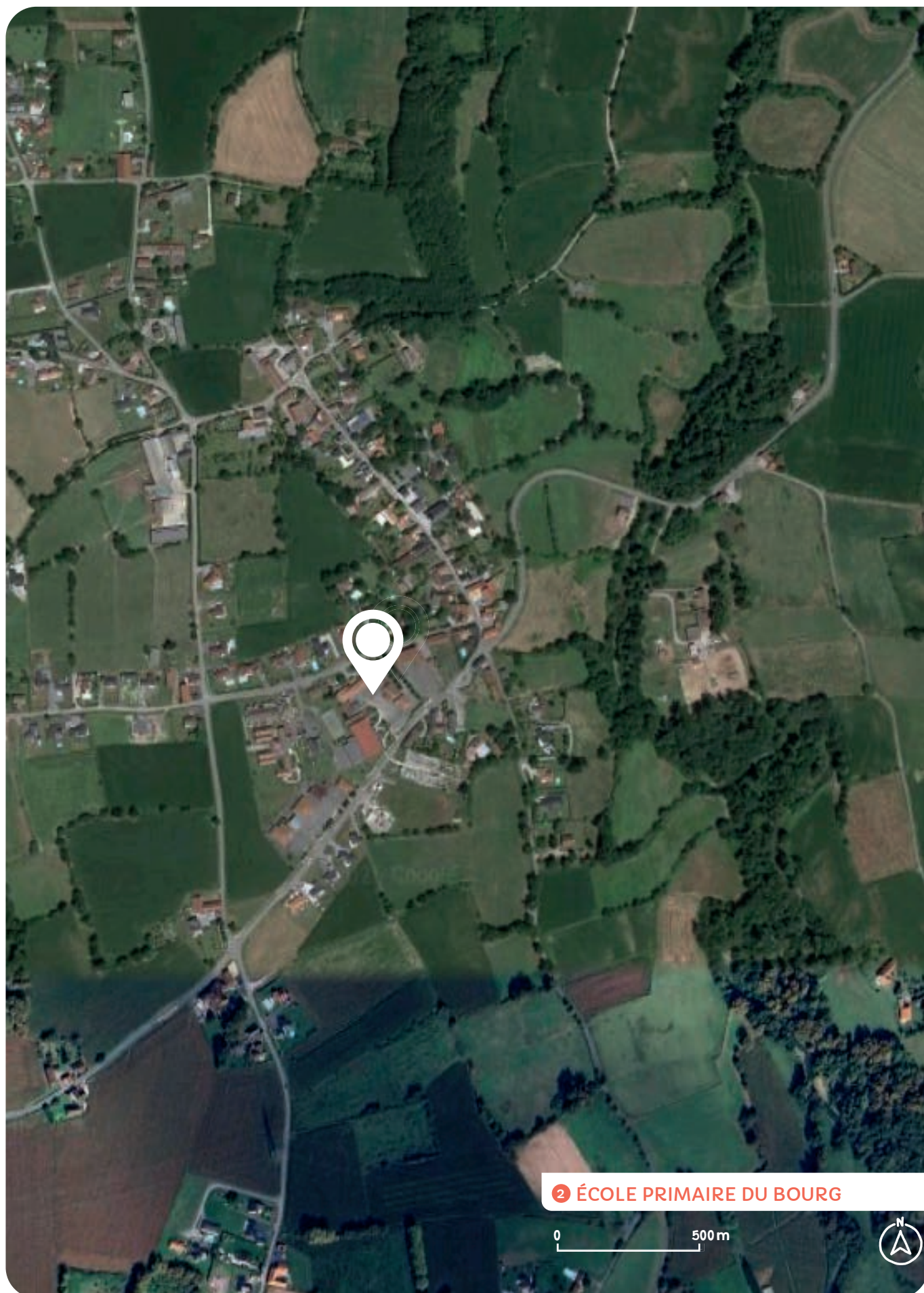
X Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
V Rochers
V Galets
X Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
V Remorque
X Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
X Autre



2 agents
dont un menuisier





2

MAZEROLLES ÉCOLE PRIMAIRE

7, RUE DU CHAMP DE FOIRE, 64230 MAZEROLLES

166 ÉLÈVES • 8 CLASSES • COUR DE 2600 M² DONT 60 M² DE PRÉAU

IDENTITÉ DE LA COUR

Cette grande cour de plus de 2 600 m² s'organise en plusieurs espaces de part et d'autre d'un muret bas. La première partie de la cour, longe le bâtiment historique de l'école, au Nord-Ouest, avec sa façade classique repeinte.

De part et d'autre de ce bâtiment central, se trouvent un préau ouvert et une salle de motricité dont les grandes fenêtres donnent sur la cour. Sur cette partie en enrobé, un jeu de parcours pour les plus petits et un jeu sur sol souple, occupent l'espace.

La partie Sud-Est s'ouvre largement sur un espace très horizontal, partagé entre enrobé et espace enherbé. Quelques arbres, encore de petits gabarits, ponctuent l'espace, mais n'apportent que peu d'ombre. En limite, une clôture abrite un jardin pédagogique animé par un enseignant, et dont les projets à venir vont le rendre plus animé et visible.

Dans ces grands espaces très ouverts, quelques rares endroits entre les bâtiments, autour des soubassements de fenêtres, permettent aux élèves de trouver des coins plus intimes et plus calmes.

Pour accéder à l'équipement sportif (entraînements et matchs de basket), il est fréquent que les élèves sportifs passent par l'espace vert de la cour d'école.

De ce fait, cet espace ainsi partagé, sans limite physique avec la cour, permet aux adolescents d'attendre entre les matchs ou de se retrouver entre eux. Si les adultes de la cour de récréation trouvent ce partage d'usage intéressant, ils s'interrogent tout de même sur le fait que les mutations de la cour à venir seront respectées, et s'il serait envisageable de renforcer un espace qui leur serait destiné, notamment pour éviter qu'ils ne puissent accéder au cœur de la cour.



LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

75 %



Souple

2 %



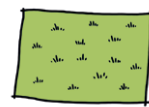
**Stabilisé
ou compacté**

%



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

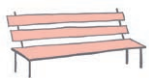
%



Végétalisé

23%

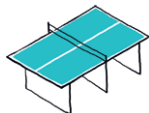
LE MOBILIER



0



0



1



4



1



2



1

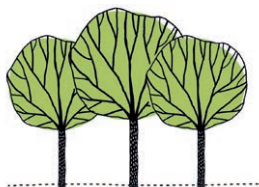


17

LA VÉGÉTATION



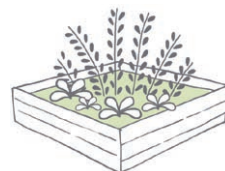
Dans la cour :
1 lagestroemia
3 muriers



En limite de la cour :
6 platanes



Arbustes :
des photinias en port
libre



0 bac
de plantations

Potager : **OUI**
Récupérateur d'eau : **NON**
Pente : **NON**
Caniveaux : **OUI**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



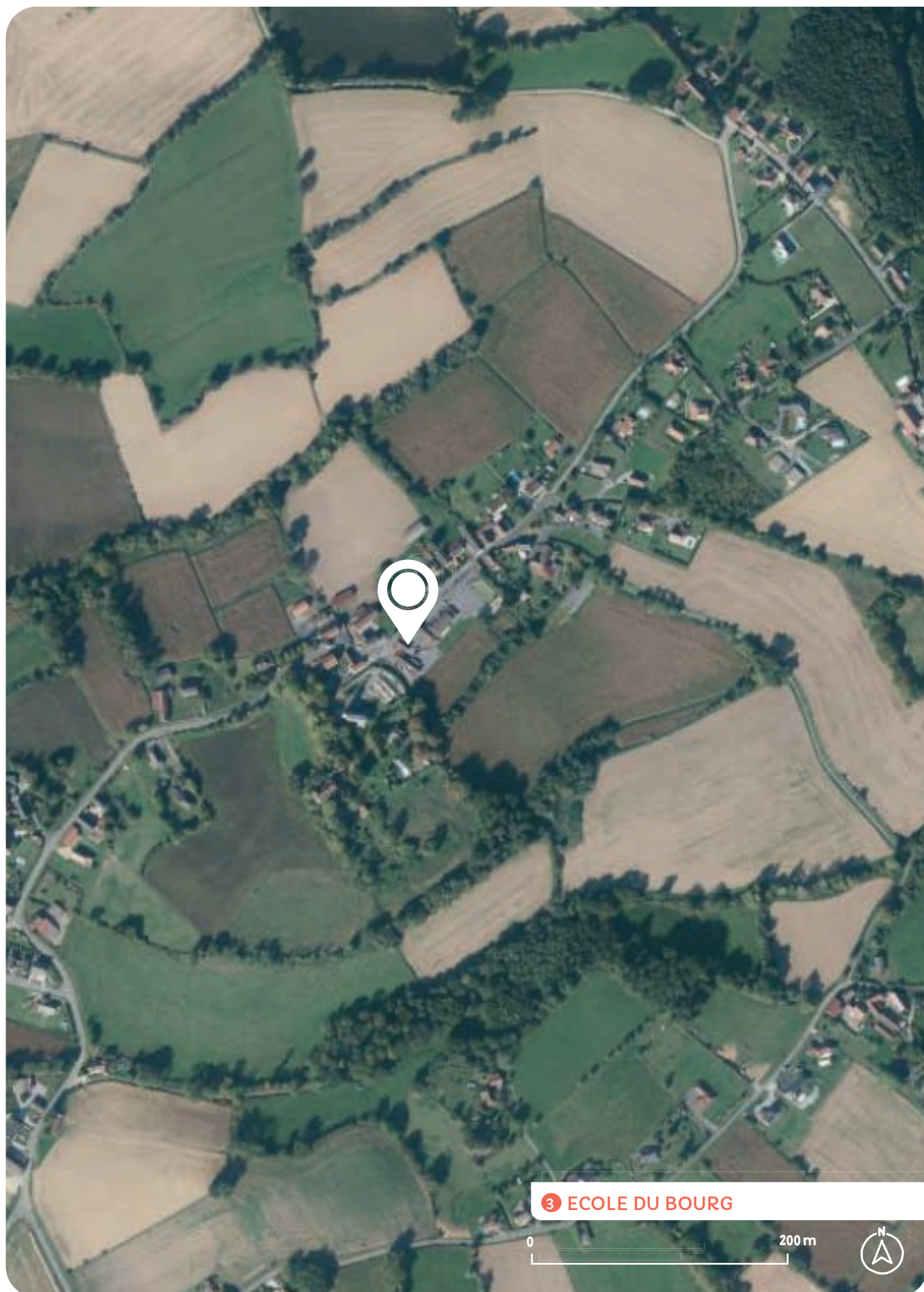
V Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
X Rochers
X Galets
X Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
V Remorque
V Tracteur
V Microtracteur
X Tractopelle
X Autre



1 agent
Espaces verts,
polyvalent





3

MOMAS ÉCOLE PRIMAIRE

Quartier de la Carrère, 64 230 Momas

70 ÉLÈVES • 3 CLASSES • 1 COURS DE 500 M² (MATERNELLE)
1 PRÉAU DE 55 M²

IDENTITÉ DE LA COUR

Cette petite commune en promontoire s'organise autour de la rue principale qui relie maison et équipements publics.

L'école s'accroche à cet espace public central, ce qui permet un accès facile pour les piétons mais plus complexe pour les véhicules ayant besoin de stationner pour déposer les enfants.

La cour s'organise autour des trois façades des bâtiments qui abritent les classes, le préau et la cantine.

Au centre, un grand dessin au sol marque un parcours pour les petits vélos et distribue les autres jeux (cabane, paniers de basket, toboggan sur sol souple et jardinières d'annuelles).

La cour Nord Ouest s'ouvre, visuellement, sur la ripisylve de la vallée, offrant un cadre arboré de grande qualité à la cour. Cet espace parfois cultivé reste souvent en herbe et laisse ainsi paraître la frondaison de beaux arbres en contrebas.

Pour les autres activités les élèves utilisent le terrain multisport à proximité. Celui-ci est accessible par l'arrière du bâtiment de la salle des fêtes, comme un chemin dérobé mais rassurant et dans un cadre bénéficiant d'une vue ouverte vers les paysages... si on les regarde.

Cet espace enherbé appartient à la commune. Il est déjà repéré comme un espace ressource pour la cour de récré mais n'a pour l'instant trouvé aucun usage.



LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

90 %



Souple

10 %



**Stabilisé
ou compacté**

0 %



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

0 %



Végétalisé

0 %

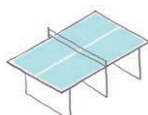
LE MOBILIER



1



1



0



1



2



2 (mobiles)



1

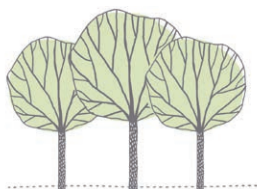


10

LA VÉGÉTATION



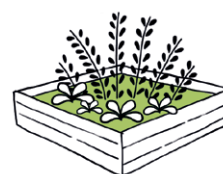
Dans la cour :
0 arbre



En limite de la cour :
0 arbre



Arbustes :
0 ml en haie taillée
0 en port libre



**3 bacs
de plantations**

Récupérateur d'eau : **NON**

Caniveaux : **OUI**

Pente : **NON**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



V Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
X Rochers
V Galets
V Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
V Remorque
V Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
X Camion benne



??? agents
Espaces verts,
bâtiment,
voirie





4

ANDOINS ÉCOLE PRIMAIRE

ALLÉE DES ÉCOLES, 64 420 ANDOINS

80 ÉLÈVES • 4 CLASSES • COUR DE 1500 M² • PRÉAU DE 50 M²

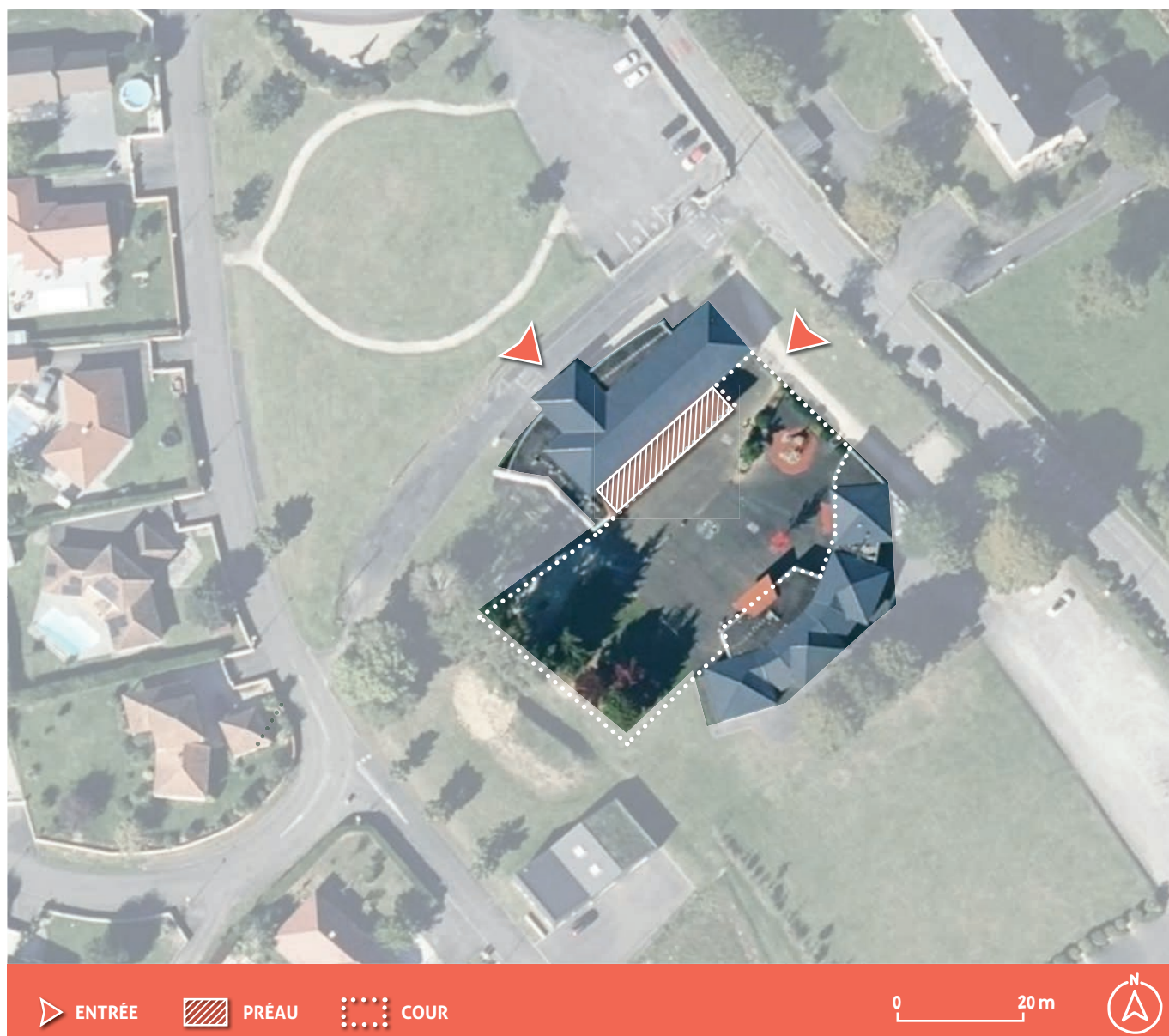
IDENTITÉ DE LA COUR

Andoins est une commune de 724 habitants située à l'Est de Pau et fait partie de la Communauté de Commune Nord-Est-Béarn (CCNEB).

L'école, située dans le bourg, est installée au cœur d'un vaste espace public récemment aménagé par la municipalité. L'amélioration de la cour est la dernière étape de ce projet ambitieux.

L'école primaire accueille quatre classes : 1 de maternelle, 1 de grande section/CP, 1 de CE1/CE2 et 1 de CM1/CM2. 4 institutrices, dont la directrice, et 2 ATSEM forment l'équipe éducative. Un agent technique est dédié à l'entretien de l'école.

La cour d'école est en grande partie minéralisée et accueille quelques arbres. De ce fait, les enfants souffrent fortement de la chaleur. Seuls une structure de jeux récente, un panier de basket, deux buts de foot et quelques tracés au sol composent l'offre ludique lors des récréations. Au fond de la cour, un espace végétalisé engazonné est accessible aux enfants pendant la récréation. Un préau permet aux enfants de s'abriter lors d'intempéries. Une aire de jeux naturelle publique a été aménagée récemment de l'autre côté la clôture de la cour d'école. Une utilisation de cette aire de jeux pendant les récréations pourrait être étudiée.

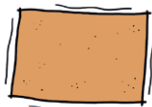


LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

60 %



Souple

10 %



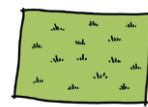
**Stabilisé
ou compacté**

10 %



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

%



Végétalisé

20 %

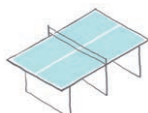
LE MOBILIER



4



0



0



3



1



2



1

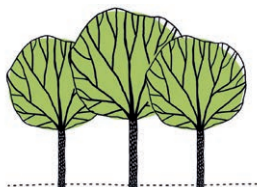


0

LA VÉGÉTATION



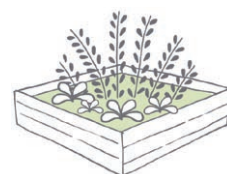
Dans la cour :
5 arbres
(liquidambar,
sapin, chêne)



En limite de la cour :
1 arbre (chêne)



Arbustes :
5 ml en haie taillée



0 bac
de plantations

Potager : **OUI (à refaire) + 1 composteur**

Récupérateur d'eau : **NON**

Caniveaux : **OUI**

Pente : **OUI**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



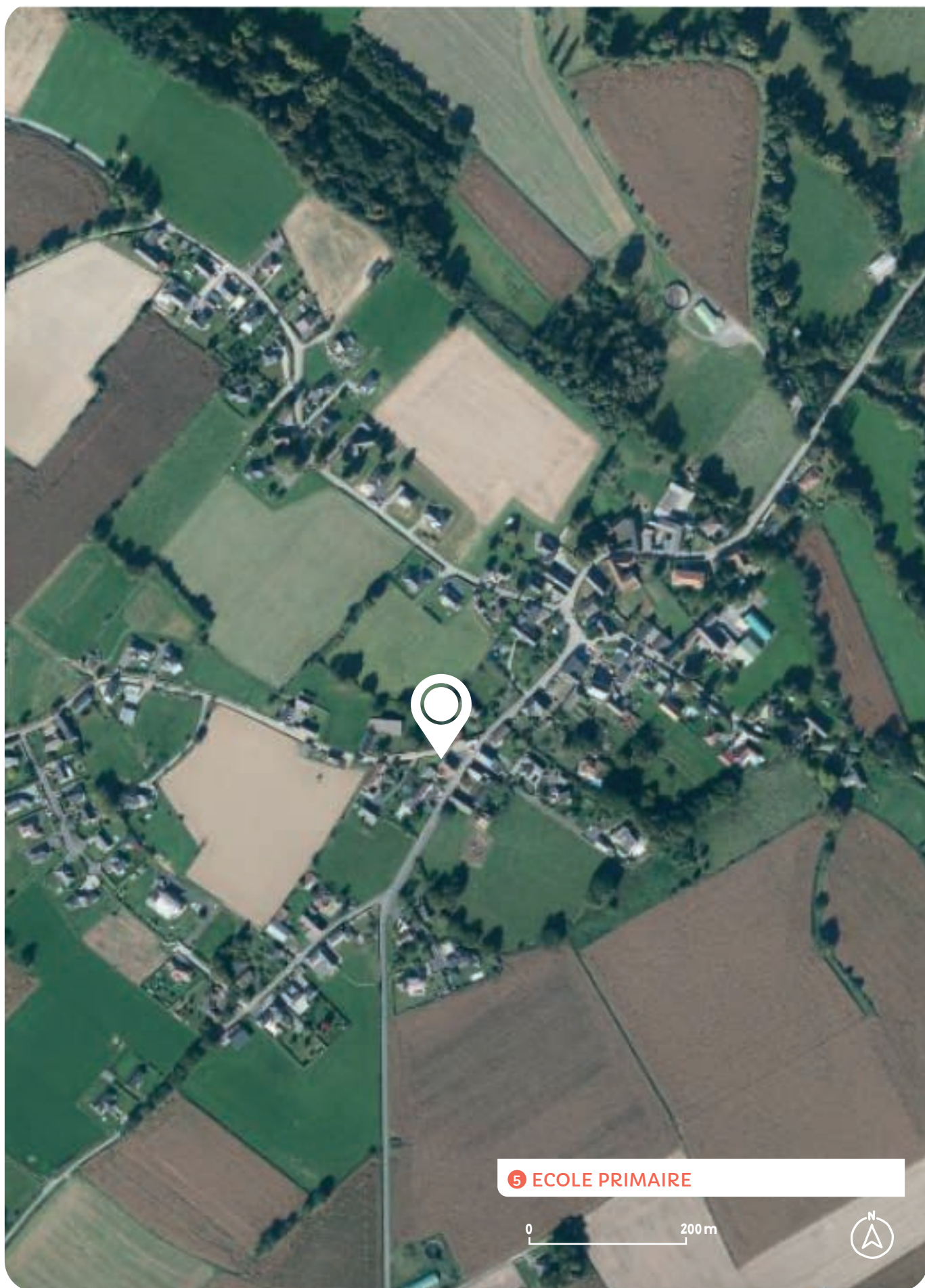
X Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
X Rochers
V Galets
X Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
V Remorque
V Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
V Camion



2 agents
dont **1 dédié à**
l'école
Espaces verts,
bâtiment,
voirie





5

GOMER ÉCOLE PRIMAIRE

14 RUE DES PYRÉNÉES, 64 420 GOMER

26 ÉLÈVES • 1 CLASSE • COUR DE 580 M² • PRÉAU DE 70 M²

IDENTITÉ DE LA COUR

Gomer est un village de 302 habitants située à l'Est de Pau et fait partie de la Communauté de Commune Nord-Est-Béarn (CCNEB). L'école, installée dans un bâti traditionnel, est située au cœur du bourg. Elle prend place au sein d'une parcelle triangulaire. L'école de Gomer fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec les communes de Hours, Livron et Lucgarier.

L'école accueille une classe unique avec des élèves de plusieurs niveaux (GS et CP). Une institutrice et une ATSEM composent l'équipe éducative. La municipalité souhaiterait accueillir les activités de l'accueil de loisir dans l'école.

La cour d'école est entièrement minéralisée et exiguë. Elle accueille un unique arbre (platane) en souffrance. De ce fait, les enfants souffrent fortement de la chaleur. Seuls un panier de basket et quelques tracés au sol composent l'offre ludique lors des récréations. Un préau permet aux enfants de s'abriter lors d'intempéries et d'accéder aux sanitaires. Un espace végétalisé engazonné est présent dans l'enceinte de l'école permettant la réalisation des activités sportives. Il est cependant inaccessible aux enfants pendant les récréations pour des questions de surveillance. La mise à disposition de cet espace pendant la récréation pourra être étudié. Enfin un parvis d'entrée de l'école minéralisé permet l'accès à l'école et le stationnement de l'équipe éducative. La municipalité souhaite que ce parvis soit détaché de l'enceinte de l'école afin d'y aménager un véritable espace public. L'aménagement de cet espace public fera partie du projet de la cour d'école.

Un projet de rénovation de l'école est en cours de conception avec l'agence d'architecture L+Moureaux. Il a pour objectif d'améliorer le confort d'hiver et d'été dans l'école, d'améliorer le préau et de créer un local technique communal. Une pergola, faisant office d'abris d'entrée en façade Ouest est envisagée dans le projet. Le projet d'amélioration de la cour d'école sera mené en collaboration avec l'architecte.



LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

70 %



Souple

%



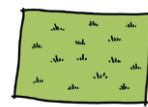
**Stabilisé
ou compacté**

%



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

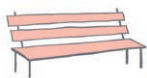
%



Végétalisé

30 %

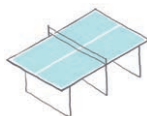
LE MOBILIER



0



0



0



2



1



0



0

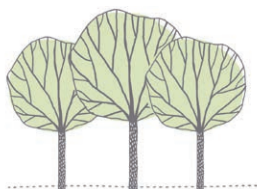


0

LA VÉGÉTATION



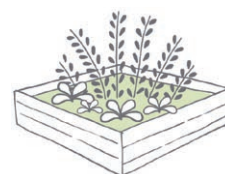
Dans la cour :
1 arbre (platane)



En limite de la cour :
0 arbre



Arbustes :
0 ml en haie taillée
0 en port libre



0 bac
de plantations

Potager : OUI avec animation pédagogique

Récupérateur d'eau : NON

Caniveaux : NON

Pente : NON

LES RESSOURCES DISPONIBLES



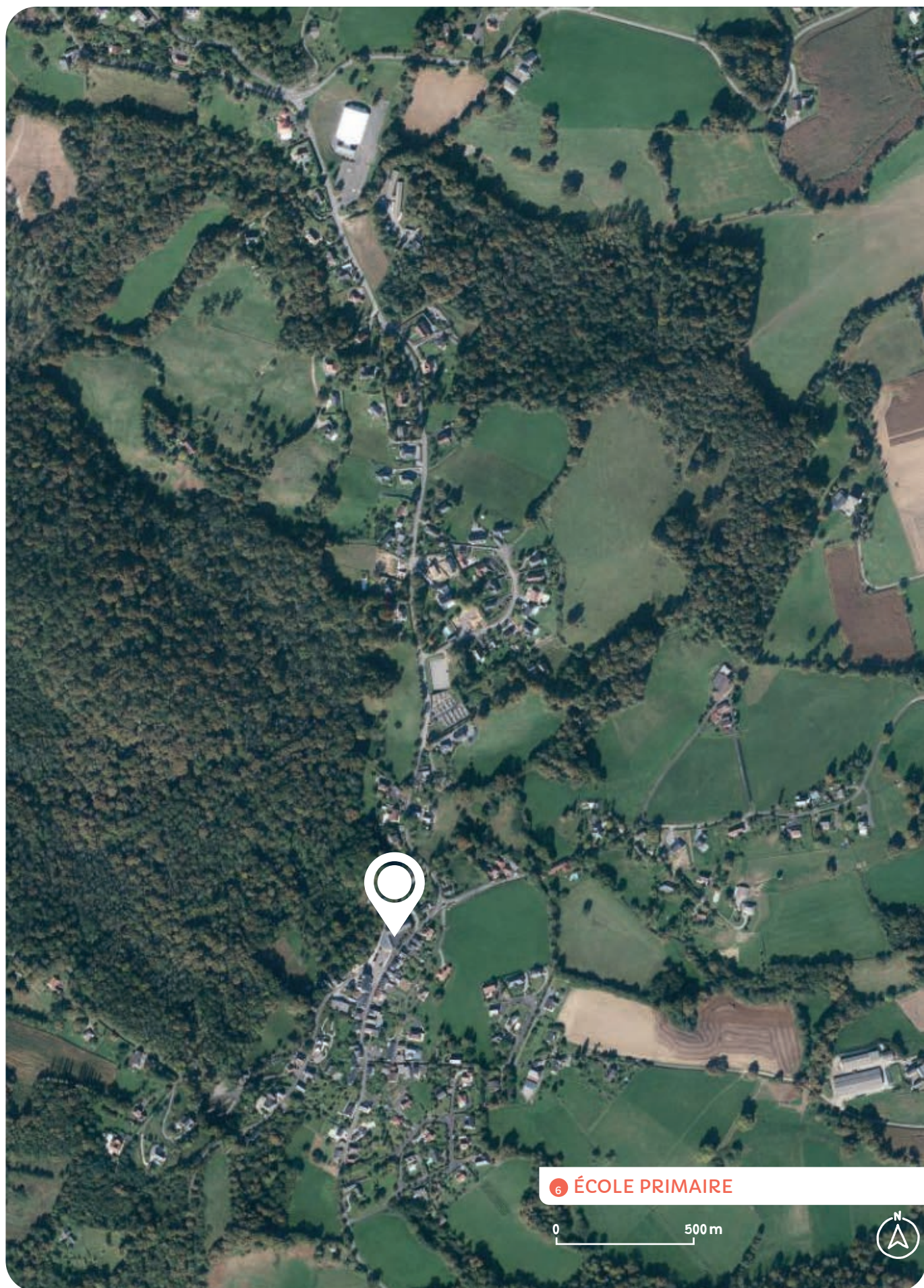
X Copeaux de bois
X Troncs d'arbres
X Rochers
X Galets
X Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
X Remorque
X Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
X Autre



0 agents
mais des élus
motivés





6

BOSDARROS ÉCOLE PRIMAIRE

257 RUE PIERRE BIDAU, 64 290 BOSDARROS

85 ÉLÈVES • 4 CLASSES • COUR DE 530 M² • PRÉAU DE 60 M²

IDENTITÉ DE LA COUR

Bosdarros est une commune de 989 habitants située au Sud de Pau et fait partie de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP).

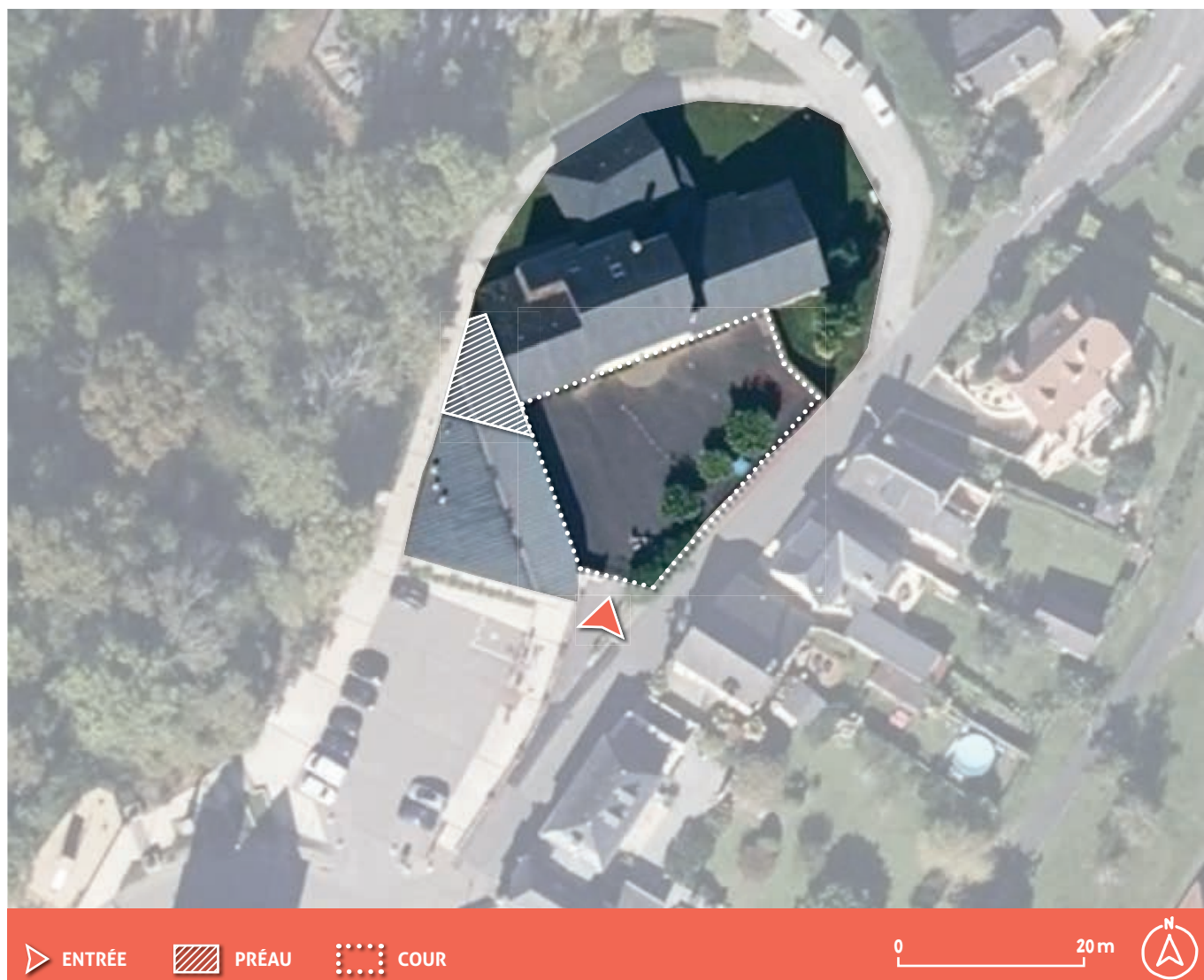
L'école, située au cœur du bourg, est installée dans un bâti traditionnel accompagné de plusieurs extensions plus récentes. Elle fait face à l'Église Saint-Orens, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

L'école primaire accueille quatre classes : 1 de petite et moyenne section, 1 de grande section et CP, 1 de CE1 et CE2 et 1 de CM1 et CM2. 5 institutrices, dont la directrice, et une ATSEM forment l'équipe éducative.

La cour d'école est totalement minéralisée et accueille quelques arbres. De ce fait, les enfants souffrent fortement de la chaleur. L'espace dédié aux jeux de ballon prend beaucoup de place et génère des conflits d'usage entre les écoliers. Une table de ping-pong, des tracés au sol et des vélos complètent l'offre ludique lors des récréations.

A l'Est de la cour, un mur de soutènement permet de retenir les terres et assurer une planéité de la cour. La végétalisation de la cour ne devra pas perturber la structure de cet ouvrage.

Un préau permet aux enfants de s'abriter lors d'intempéries, il est cependant exigu et peu confortable. Un projet d'extension de 90m² de ce préau est en réflexion.

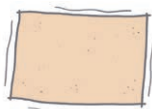


LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

100 %



Souple

%



**Stabilisé
ou compacté**

%



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

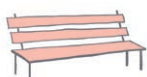
%



Végétalisé

%

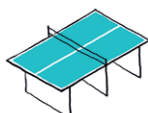
LE MOBILIER



0



0



1



1



0



0



0

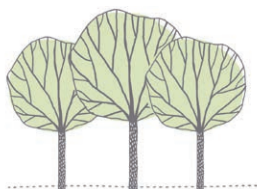


10

LA VÉGÉTATION



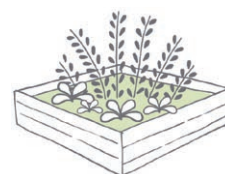
Dans la cour :
3 arbres (mûrier
platane)



En limite de la cour :
0 arbre



Arbustes :
0 ml en haie taillée
10 ml en port libre



0 bac
de plantations

Potager : **NON**

Récupérateur d'eau : **NON**

Caniveaux : **OUI**

Pente : **NON**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



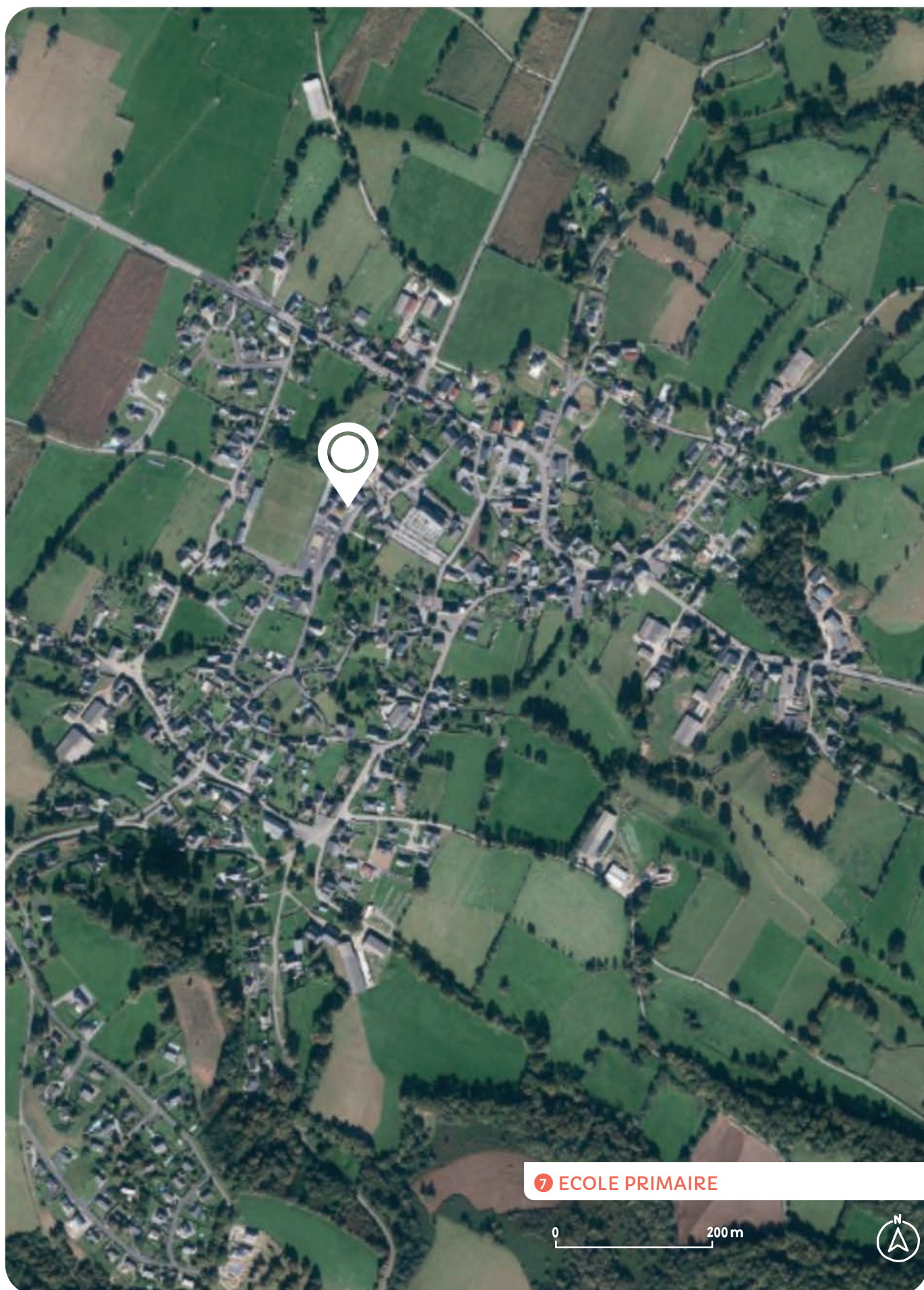
V Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
X Rochers
X Galets
V Terre végétale
V Bordures béton



X Mini-pelle
V Remorque
V Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
V Bétonnière



2 agents
Terrassement,
maçonnerie,
espace vert,
menuiserie,
peinture





7

BUZY ÉCOLE PRIMAIRE

18 RUE DE L'ÉGLISE, 64 260 BUZY

60 ÉLÈVES • 3 CLASSES • COUR DE 595 M² DONT PRÉAU DE 100 M²

IDENTITÉ DE LA COUR

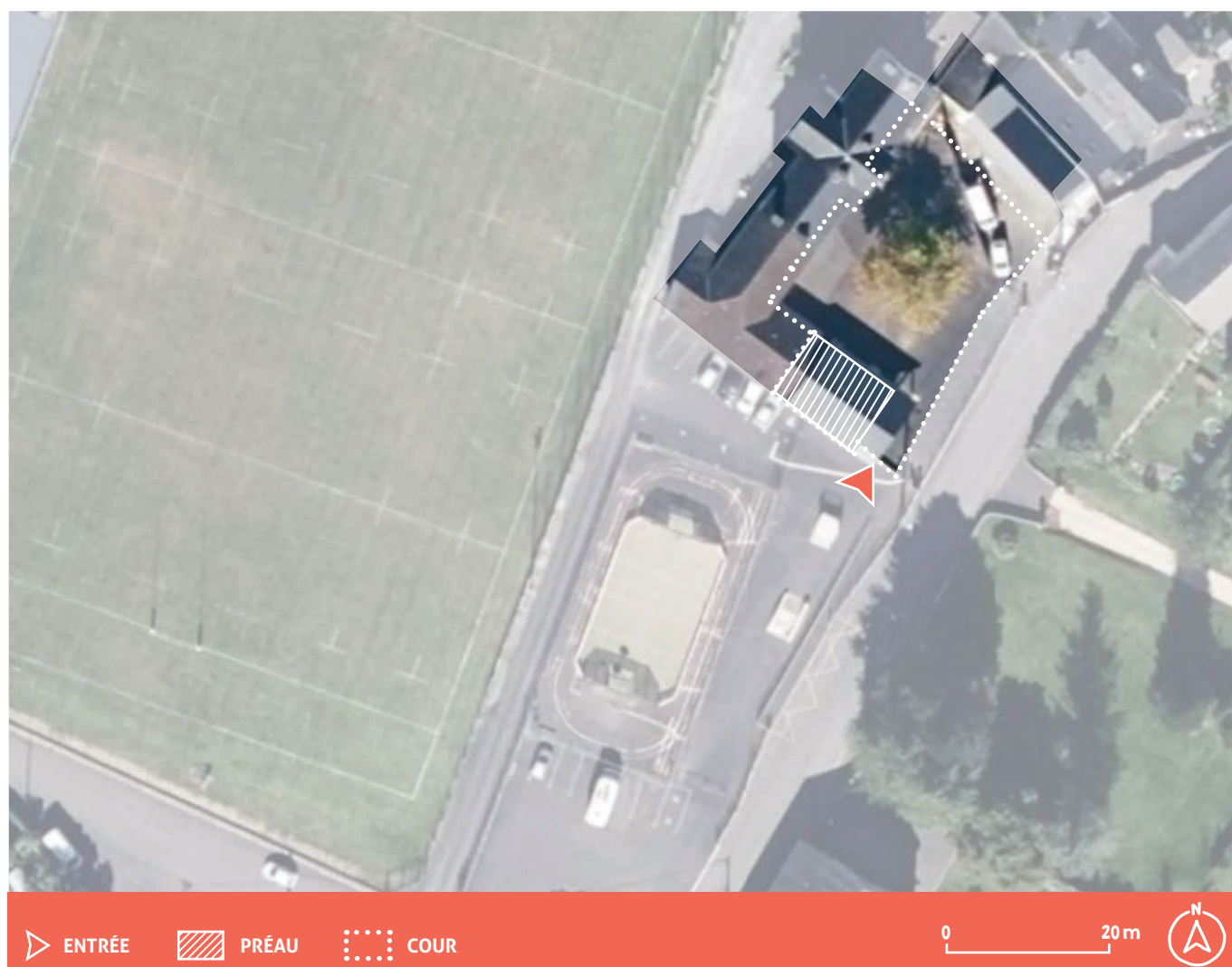
Buzy est un village situé au Sud de Pau, dans le piémont. Il fait partie de la communauté de communes du Haut-Béarn (CCHB). L'école primaire fait partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) avec la commune voisine de Buziet. L'établissement, situé au cœur du bourg, est aisément accessible à pied et à vélo par les habitants.

L'école accueille trois classes : une classe de petite et moyenne section, une classe de grande section et CP et une classe de CM1 et CM2.

Comme souvent pour les écoles construites à la fin du XIXe siècle, le bâtiment ouvre sa large façade sur la rue et sur la cour. Ici, une aile sud-ouest abrite le préau - un peu petit et bruyant. La cantine construite récemment, lui fait face et ferme le côté nord-est de la cour. Celle-ci est entièrement bitumée et accueille un seul arbre en son centre. Cette configuration fermée sur trois façades associée à un sol dur et sombre, favorise la réverbération du bruit et de la chaleur. De ce fait, enseignantes et élèves trouvent la cour assez inconfortable tout au long de l'année et particulièrement lorsqu'il fait chaud. Seuls quelques tracés au sol et des vélos composent l'offre ludique lors des récréations. Le stade de rugby et le city-stade sont parfois utilisés par les enseignantes pour les activités physiques et sportives.

La cantine accueille les élèves de l'école de Buziet sur la pause méridienne. Deux services de restauration sont alors organisés pour que les petits et les plus grands profitent de la cour à tour de rôle de manière apaisée.

L'agrandissement du préau existant ou la construction d'un préau supplémentaire ainsi qu'une réflexion sur les abords de l'école, au niveau de l'entrée, seront à intégrer au projet global. D'une part pour améliorer le confort (assises, ombre...) des adultes qui attendent les enfants. D'autre part, pour sécuriser les flux entre les enfants, qu'ils soient piétons ou cyclistes, et les automobilistes.

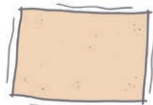


LES SOLS IMPERMÉABLES ET PERMÉABLES



Imperméable

100 %



Souple

0 %



**Stabilisé
ou compacté**

0 %



Malléable, fluent
(sable, copeaux, tapis de feuilles...)

0 %



Végétalisé

0 %

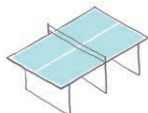
LE MOBILIER



10



0



0



1



0



0



4

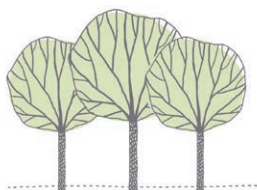


20

LA VÉGÉTATION



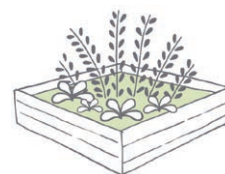
Dans la cour :
1 arbre



En limite de la cour :
0 arbre



Arbustes : **0**
0 en haie taillée
0 en port libre



0 bac
de plantations
(hors de la cour)

Potager : **NON**

Récupérateur d'eau : **NON**

Caniveaux : **OUI**

Pente : **NON**

LES RESSOURCES DISPONIBLES



V Copeaux de bois
V Troncs d'arbres
X Rochers
V Galets
V Terre végétale
X Autre



X Mini-pelle
V Remorque
V Tracteur
X Microtracteur
X Tractopelle
V Permis CACES



3 agents
jardinage
menuiserie,
factotum

LES RÈGLES DU JEU DE L'APPEL À CANDIDATURES

OBJET

Le présent appel à candidatures est organisé en vue du recrutement d'équipes pour la transformation de 7 cours d'école dans 7 communes du département des Pyrénées-Atlantiques. Les équipes auront pour mission la concertation, la conception, la fabrication et le suivi des travaux. Chaque équipe pourra candidater pour un maximum de quatre cours d'école. Elle pourra se voir attribuer au maximum 2 cours.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe sera composée d'un ou plusieurs professionnels présentant des compétences et/ou expériences significatives en paysage, concertation, pédagogie, suivi de chantier et fabrication. Elle intégrera a minima un **paysagiste-concepteur mandataire** et une **compétence "en fabrication"** de mobilier, de jeux, cabanes...

Elle pourra s'entourer de façon ponctuelle d'autres compétences jugées utiles à la poursuite des objectifs.

ATTENDUS DE LA MISSION

Un projet d'ensemble sera proposé pour chaque cour qui sera aménagée en une seule étape. Selon sa taille, elle pourra accueillir des aménagements légers, répartis ou concentrés sur certaines parties de la cour... Chaque site présente des qualités propres, des mémoires et des géographies singulières, qui seront affinées et affirmées par des corrections (valorisation des patrimoines arborés...) et des mutations d'usages, améliorant ainsi la vie dans la cour.

La transformation des cours d'école répondra aux enjeux, objectifs et règles du jeu décrits dans le présent document (pages 4 à 7).

La mission de l'équipe comprend les éléments suivants :

- le **diagnostic** de l'existant, des usages en place et les actions déjà engagées ou en cours ;
- l'organisation et l'animation de la **concertation**, impliquant la maîtrise d'ouvrage et les usagers (le projet comme outil d'apprentissage) ;
- la **conception** globale du projet d'aménagement de la cour dans son ensemble ;
- l'**assistance** à l'élaboration des **dossiers de subventions**
- la **fabrication** de mobilier, jeux, cabanes...
- le **suivi et accompagnement des travaux** :
 - travaux réalisés en régie communale, en fonction de la disponibilité des ressources et compétences en présence (à calibrer au démarrage de la mission)
 - travaux réalisés en chantier participatif (élèves, parents d'élèves, habitants, élèves apprentis...)
 - travaux réalisés par des entreprises et/ou prestataires extérieurs à la commune

L'équipe a toute liberté de proposer une méthode et des livrables adaptés pour répondre aux éléments de mission cités ci-dessus. Elle devra également intégrer :

- un carnet de gestion qui sera transmis et expliqué à la commune, précisant l'entretien de la palette végétale, la gestion si nécessaire du mobilier... et tout élément de suivi.
- un livrable pour témoigner du processus de la transformation de la cour d'école qui sera transmis en fin de mission pour garder une trace et pouvoir communiquer sur les projets.

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS

L'équipe travaillera de concert avec des agents motivés et engagés dans la démarche.

Il appartiendra à l'équipe d'adapter le projet (techniques, temporalités, organisation) aux contraintes des services techniques et ressources disponibles de la commune.

Ainsi, la commune met à disposition* :

- ses **services techniques** (espaces verts, voirie, bâtiments...) dans la limite de ses capacités et de manière à ne pas porter atteinte de façon excessive au fonctionnement ordinaire de la commune. Cet engagement sera calibré en début de mission
- les **matériaux** disponibles (copeaux de bois, troncs d'arbres, terre, pierre...)
- le **matériel** communal (remorques, engins...)

* Selon les ressources disponibles de chaque commune : se référer au document « Identité de la cour ».

Le budget global est de **50 000 € HT** par cour d'école, comprenant :

- la **rémunération de l'équipe recrutée** pour :
 - la **maîtrise d'œuvre concertation, la conception ainsi que le suivi de chantier** (notamment les agents de la commune) et tous les frais liés (déplacements, hébergements, repas, petit matériel...).
 - la **fabrication** y compris fourniture (ex : travail des sols, plantations, végétaux, réalisation de mobilier...) et tous les frais liés.
- l'**enveloppe travaux** y compris fourniture** (hors travaux réalisés par l'équipe retenue) : dépenses liées à la réalisation des travaux par d'autres entreprises et/ou prestataires extérieurs (équipements spécifiques, locations, mobiliers, sols, végétaux...).

La rémunération de l'équipe (honoraires de maîtrise d'œuvre) ne pourra pas dépasser 40 000 € HT par cour d'école.

La répartition du budget est laissée au choix de l'équipe candidate, qui se positionne au moment de la candidature.

** L'enveloppe travaux ne comprend pas le temps de travail du/des agents engagés par la commune, les travaux qui ne relèvent pas de l'aménagement de la cour ou trop importants au vu de l'enveloppe allouée (clôture de la cour dans son intégralité, réfection d'un préau, intervention lourde sur les réseaux, intervention sur bâtiment ne relevant pas de l'usage de la cour...).

La maîtrise d'ouvrage prend en charge la réalisation et la compilation des documents préalables au bon déroulement de la mission (DICT, relevé topographique, diagnostics amiante avant travaux et HAP...) et les honoraires du bureau de contrôle pour la mission de suivi et la certification des jeux si nécessaire.

DÉROULÉ DE LA MISSION

La mission débutera en octobre 2025 et devra être terminée pour fin octobre 2026 au plus tard (à l'exception d'éventuelles plantations).

Le déroulé de la mission est laissé à l'appréciation de l'équipe candidate, qui émet une hypothèse méthodologique au moment de la candidature. Le calendrier pourra faire l'objet d'une négociation/adaptation légère après sélection des équipes. Une modification de la méthode sera possible en cours de mission, en accord avec la commune et le C.A.U.E 64, sans évolution de l'enveloppe allouée à la rémunération. Le déroulé devra inclure a minima 5 réunions du comité de pilotage (lancement/ diagnostic et de l'esquisse/ présentation du projet définitif / inauguration). Une formation sera dispensée en janvier sur la question des réglementations des jeux (organisée et prise en charge par le C.A.U.E 64). En complément, un bureau de contrôle pourra être mobilisé pendant la conception du projet et pour les certifications éventuelles (avec prise en charge par la commune). Ce coût n'est pas inclus dans le dispositif.

Le C.A.U.E 64 est présent tout au long de la démarche : il assure la coordination du dispositif « À vous de jouer ! », suit l'avancement des missions auprès des communes et peut être sollicité comme une ressource complémentaire.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DISPOSITIF "AVDJ"#2

- publication de l'appel à candidatures : 23 juin 2025
- date limite d'envoi de questions éventuelles* : 11 juillet 2025
- date limite de réception des dossiers de candidature : 25 juillet 2025
- sélection des candidats admis à l'audition : août 2025
- audition des candidats sélectionnés : 17 septembre 2025
- sélection du candidat lauréat et information aux équipes : mi-septembre 2025
- démarrage de la mission : début octobre 2025
- mission de l'équipe lauréate : octobre 2025 à octobre 2026 + éventuelles plantations supplémentaires fin année 2026
- atelier d'information animé par un bureau de contrôle : janvier 2026

* Les questions sont à adresser à avdj@caue64.fr Les réponses seront affichées au fur et à mesure sur le site internet du C.A.U.E 64 : <https://www.caue64.fr>

Merci de ne pas solliciter directement les communes.

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Chaque dossier de candidature comprendra par cour d'école :

- 1- Une note de présentation et de méthode** : 2 pages recto-verso A4 maximum (taille de police lisible) sous format PDF, avec :
 - la compréhension, l'intérêt pour le sujet et pour le dispositif innovant ;
 - la composition de l'équipe, la justification des compétences et les complémentarités de chaque membre de l'équipe ;
 - la description de la méthode de travail mise en œuvre par le candidat.
- 2- Les références de l'équipe** : 3 pages A4 recto-verso
 - trois références à choisir en adéquation avec les attendus de ce projet (préciser le rôle du mandataire dans les références présentées) ;
 - les dossiers de références de chaque membre de l'équipe ;
 - un dossier de CV de chaque intervenant et la copie des diplômes des membres de l'équipe.
- 3- L'offre** :
 - la fiche de candidature complétée, figurant en dernière page du présent dossier, indiquant notamment l'offre financière avec la répartition de l'enveloppe globale (cf. « Moyens techniques et financiers ») ;
 - un tableau précisant la rémunération décomposée par membre de l'équipe.

Chaque dossier de candidature complet doit être envoyé par mail à avdj@caue64.fr. La réception sera notifiée par retour de mail. Les dossiers incomplets ou excédentaires ne seront pas pris en compte. Une équipe peut candidater sur quatre cours au maximum, elle devra alors envoyer quatre dossiers distincts dans quatre e-mail séparés.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- la composition de l'équipe: concertation, conception et fabrication
- la compréhension du sujet et du contexte
- la compréhension de la démarche
- la pertinence de la méthode, de la répartition du budget global et du calendrier
- la qualité et la pertinence des références au regard de la méthode annoncée
- la clarté du propos et la capacité de synthèse
- les propositions pour mobiliser et impliquer les différents acteurs, notamment le public scolaire
- la capacité à mettre en œuvre un projet de paysage (principes, détails, réalisation, entretien)
- les compétences techniques et l'expérience de la fabrication
- la capacité à accompagner les agents dans les travaux programmés
- le sens de l'écoute et la capacité de proposition
- l'engagement et le parti pris

CANDIDATURE À VOUS DE JOUER ! 2025

Synthèse de la proposition pour la commune de

Équipe- Nom (s'il s'agit d'un collectif):

MANDATAIRE

- Paysagiste concepteur

Prénom Nom :

Métier :

Structure :

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Je soussigné
(mandataire), m'engage à donner une suite favorable à notre candidature en cas de sélection par le jury.

Fait à, le

(signature)

EN COLLABORATION avec

- Compétence "Fabrication"

Prénom Nom :

Métier :

Structure :

N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

- Autre

Prénom Nom :

Métier :

Structure :

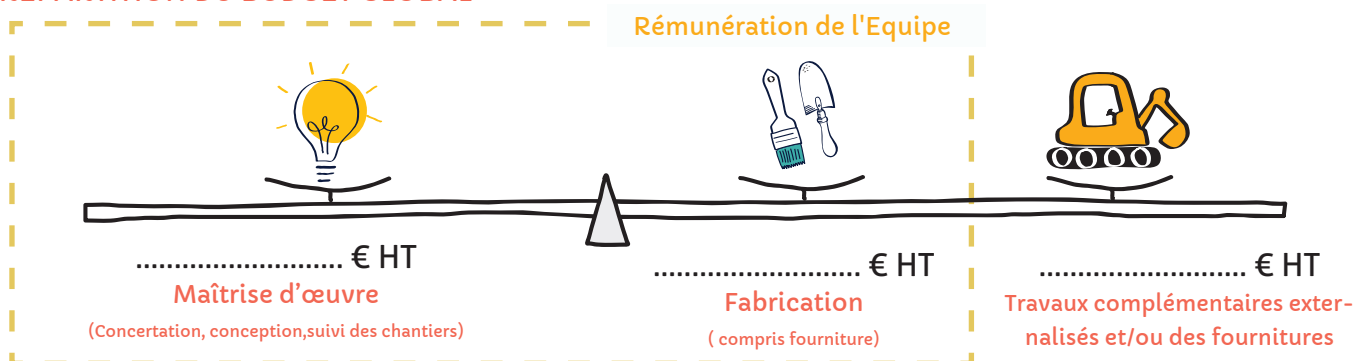
N° de SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL



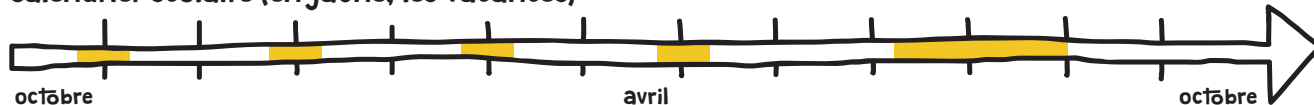
RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES TEMPS DE PRÉSENCE SUR PLACE

nombre de jours total estimé en maîtrise d'œuvre* :

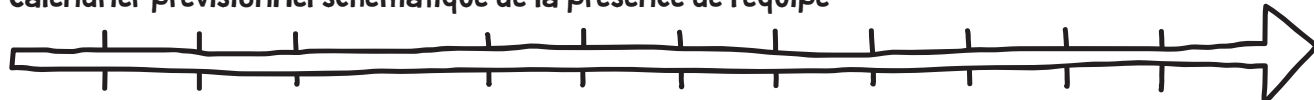
nombre de jours total estimé en fabrication par l'équipe* :

*Addition des jours de l'ensemble des membres de l'équipe, hors prestations extérieures

Calendrier scolaire (en jaune, les vacances)



Calendrier prévisionnel schématisé de la présence de l'équipe



Le C.A.U.E des Pyrénées-Atlantiques remercie le C.A.U.E du Finistère pour la qualité des échanges au sujet de l'appel à candidatures CHIFOUMI dont nous nous sommes largement inspirés.



Le « club » des communes engagées dans l'aventure « À vous de jouer ! » #2